

# COMMUNIQUÉ DU 14 AVRIL 2021

## REVALORISATION DE LA RETRAITE ASV DE 0,4 % AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021



La retraite des médecins de France est composée de trois régimes de retraite : le régime de base, commun à l'ensemble des professions libérales, le régime complémentaire, réservé exclusivement aux médecins libéraux et entièrement piloté par la CARMF et le régime ASV, destiné aux médecins conventionnés. Ce dernier est piloté par l'État et financé en partie par l'Assurance maladie dans le cadre de la convention conclue avec les syndicats médicaux, la CARMF n'assurant que la gestion technique du régime.

Or, depuis 1998, date de sa dernière augmentation, la valeur du point n'a été revue qu'à la baisse notamment en 2012 avec

la mise en place de mesures de sauvetage du régime et est bloquée depuis cette date.

Ces mesures ont permis de redresser la situation financière du régime qui est maintenant en excédent.

Suite aux études actuarielles et sur proposition de la CARMF, notamment au vu des résultats de projections transmises le 1<sup>er</sup> décembre 2020 à la Direction de la Sécurité sociale et aux différents syndicats médicaux, les Ministères de tutelle ont décidé une augmentation de la valeur du point du régime ASV de 0,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

Date d'effet	Liquidation de la retraite				
	Avant le 01/01/2006	Entre le 01/01/2006 et le 31/12/2010	Entre le 01/01/2011 et le 31/12/2016	A compter du 01/01/2017	
	Valeur du point	Valeur du point acquis antérieurement au 01/01/2006	Valeur du point acquis à compter du 01/01/2006	Valeur du point	Valeur du point
01/01/2021	14,06 €	14,06 €	13,05 €	13,05 €	11,36 €

Pour rappel, l'ASV correspond à 34 % de la retraite moyenne des médecins, derrière le régime complémentaire (45 %), mais devant le régime de base (21 %).

# CFLOU.COM

## LE + GRAND CHOIX EN FRANCE D'AIDES TECHNIQUES POUR LES MALVOYANTS



Nouvelles lunettes eSight 4

### Recommander CFLOU à votre patientèle c'est :

- S'assurer que les déficients visuels se verront proposer **les aides techniques les plus adaptées à leurs besoins** (parmi plus de 1000 références), afin de retrouver de l'autonomie.
- Leur permettre de **tester des innovations technologiques du monde entier** comme les **lunettes électroniques eSight 4**, importées du Canada et qui révolutionnent les usages.
- Leur faire bénéficier d'un **prêt gratuit de 8 jours** avant achat et d'une **installation à domicile sur toute la France** métropolitaine (sur demande).

